Municipalité de Saint-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 919-2021

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le Règlement no 919-2021décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2022.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle. Quiconque peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante municipalite@st-apollinaire.com ou par téléphone au 418 881 3996.

Donné à Saint-Apollinaire le 12 janvier 2022.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 12 janvier 2022, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 12 janvier 2022.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe